



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

18 novembre 2019

Programme de développement durable 2020

Promotion des véhicules électriques et hybrides plug-in, projets exemplaires et élaboration d'un plan climat

L'Etat du Valais prévoit d'investir sept millions de francs pour promouvoir les véhicules électriques et hybrides plug-in, en introduisant notamment une prime à l'achat de véhicules neufs ainsi qu'en soutenant l'installation de bornes de recharge. Cette mesure figure dans le programme de développement durable 2020 adopté par le Conseil d'Etat, qui définit chaque année les actions prioritaires en matière de durabilité. S'y ajoute le soutien à des projets exemplaires, pour un montant total d'un million de francs en 2020. Le programme de développement durable prévoit également l'élaboration d'un plan climat à l'échelle du canton. Toutes ces actions sont menées dans le cadre d'une nouvelle gouvernance en matière de durabilité au sein de l'Etat du Valais.

Le Conseil d'Etat a adopté le programme de développement durable du canton du Valais pour l'année 2020. Basé sur un état des lieux de la durabilité en Valais et découlant des objectifs fixés dans la stratégie de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030), il définit les mesures à mettre en place l'année prochaine.

Promotion des véhicules électriques et hybrides

Afin de favoriser une mobilité respectueuse de l'environnement, sept millions de francs seront alloués pour la promotion des véhicules électriques et hybrides plug-in (rechargeables). Le parc automobile de l'Etat du Valais sera progressivement renouvelé en optant de préférence pour des véhicules électriques, sous réserve des exigences liées à certains métiers. Pour les privés et les entreprises, une prime à l'achat de véhicules neufs électriques ou hybrides sera introduite. La mise à disposition d'une centaine de sites du domaine public cantonal est également prévue pour favoriser l'installation de bornes de recharge, de même que des mesures de soutien financier pour l'installation de bornes par des privés.

Soutien à des projets exemplaires

Les services de l'Etat du Valais ont été invités à soumettre des propositions dans le cadre d'un appel à projets. Les critères principaux appliqués à la sélection comprenaient la collaboration inter services ou extra administration cantonale, la reproduction du projet dans d'autres situations et le caractère novateur de la mesure. Vingt actions ont été sélectionnées et intégrées au programme de développement durable 2020, pour un budget total d'un million de francs. Il s'agit par exemple de la promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective, d'un lieu de stockage partagé favorisant la réutilisation de ressources par les acteurs culturels (éléments de décors de théâtre, vitrines d'exposition, etc.), d'un projet pilote de vélobus (sur le modèle du pédibus) pour l'accompagnement des enfants à l'école, de la mise en place d'un portail pour la promotion des entreprises exemplaires ou encore de projets en faveur de l'intégration des personnes migrantes, au bénéfice de l'aide sociale ou en situation de handicap.



Elaboration d'un plan climat

L'Etat du Valais établira également un plan climat. Il entend ainsi contribuer à l'engagement national et international de la Confédération pour atténuer le changement climatique et se préparer à ses effets. Il s'agira d'abord de dresser l'état des lieux des émissions de gaz à effet de serre et de l'impact du changement climatique sur l'environnement, la société et l'économie. Par la suite, des mesures d'atténuation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures d'adaptation permettant de limiter leur impact, seront définies.

Mise en place d'une gouvernance de la durabilité

Pour l'année 2020, première année de mise en œuvre de l'Agenda 2030, l'Etat du Valais prévoit de fixer les bases de la gouvernance de la durabilité. Il s'agit d'insérer une réflexion sur la durabilité dans les processus de prise de décision au niveau de l'Etat. Différentes actions sont ainsi prévues, dont la modification législative relative aux objets soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, qui permettra d'identifier les conséquences en matière de développement durable de ces objets.

Il s'agira également de promouvoir une culture commune du développement durable dans l'administration cantonale, tout en mobilisant les entreprises, les associations, les milieux scientifiques et les citoyens en faveur de pratiques durables. La communication interne et externe qui accompagnera la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Valais y participera.

Le suivi du développement durable du canton du Valais est effectué par le biais du Cercle indicateurs et d'une mise en place d'un monitoring des politiques publiques. Cette Plateforme Cercle Indicateurs est un réseau incluant la Confédération, plusieurs cantons et des villes.

Personnes de contact

Roberto Schmidt, président du Conseil d'Etat, 027 606 23 05

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS),
027 606 50 05

Bruno Abgottspon, chef du Service de la circulation routière et de la navigation (SCN),
027 606 71 05

Gérald Dayer, président de la direction stratégique et opérationnelle (DSOP) en charge de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, 027 606 75 05